



PÉAGE EN FLUX LIBRE

Plus rien ne vous arrêtera

“40 millions d’automobilistes”



À propos de “40 millions d’automobilistes”

L’association “40 millions d’automobilistes” intervient dans l’ensemble des débats liés à l’usage de l’automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver notre mobilité automobile, mais aussi pour améliorer la qualité de vie des ménages.

Premier représentant national des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur économique de la route, et seule association de défense des automobilistes reconnue d’intérêt générale, “40 millions d’automobilistes” rassemble aujourd’hui plus de 3 millions de sympathisants.



COMMUNIQUÉ
Paris, le 12/06/2024

PÉAGE EN FLUX LIBRE : L'ASSOCIATION « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » SALUE CE NOUVEAU DISPOSITIF.

Depuis quelques temps désormais, plusieurs sociétés concessionnaire d'autoroutes ont installé les péages en flux libre. Le but du péage en flux libre est de fluidifier le trafic, gagner du temps, de la tranquillité d'esprit mais aussi, réduire l'impact environnemental. L'association « 40 millions d'automobilistes » salue cette mesure.

Péage en flux libre : son arrivée sur l'A14

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2024, l'A14 passera au péage en flux libre. Pour ce qui de l'A13, il faudra attendre encore un peu. En effet, le péage de l'axe entre Paris et Caen ne sera transformé que courant décembre.

« C'est une très bonne nouvelle pour les automobilistes ! Au-delà du gain de temps que représente le péage en flux libre, cette mesure supprimera la situation anxiogène que représente actuellement l'arrivée au péage "classique". D'un point de vue environnemental, on ne peut aussi qu'approuver cette mesure. Le carburant consommé sera réduit et il y aura moins d'émissions de CO2 dans l'atmosphère. » réagit Philippe NOZIÈRE, président de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Un paiement simplifié.

« Le paiement du péage en flux libre est très simple ! Une fois que l'automobiliste sort de l'autoroute, il dispose de trois solutions pour payer : via le site Sanef en renseignant sa plaque ou en se créant un compte pour être débité à chaque passage ou en allant directement dans un bureau de tabac agréé Nirio pour régler en carte ou en espèce. La seule condition est que les automobilistes soient bien informés» déclare Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

[Regardez ici notre vidéo pour en savoir davantage sur les péages en flux libre.](#)

CONTACTS PRESSE :

Jade THIEFAINE
presse@40ma.net
Tél. : 06 10 07 48 26

Pierre CHASSERAY
Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA - 40 millions d'automobilistes
@PChasseray - délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobile, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com

Qu'est-ce-que le péage en flux libre ?

Les barrières de péage traditionnelles, bien connues de tous, obligent les automobilistes à s'arrêter en cours de route. Elles sont souvent source d'anxiété pour les usagers, en raison de l'afflux de véhicules et des ralentissements conséquents. Ces arrêts systématiques entraînent une perte de temps et une augmentation significative des émissions de CO2.

Mais pour les usagers des autoroutes A13 et A14, cette pratique va bientôt disparaître, au profit d'une nouvelle technologie : le péage en flux libre.

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2024, l'A14 passera au péage en flux libre.

Le péage en flux libre remplace les barrières de péage classique par des portiques qui enjambent l'autoroute et enregistrent le passage des véhicules grâce à leurs plaques d'immatriculation et calculent le montant total à payer par l'usager, une fois le trajet entier réalisé.

Concrètement, des caméras et des capteurs intelligents détectent et identifient les plaques d'immatriculation des véhicules ou le badge de télépéage apposé sur le pare-brise et peuvent ainsi calculer le montant du péage en fonction de la catégorie du véhicule (voiture, poids lourd, moto) et du trajet réalisé.

À partir de décembre 2024, l'A13, reliant Paris à Caen, deviendra une autoroute en flux libre.



Comment payer un péage en flux libre ?

Les conducteurs disposent de deux options pour effectuer le paiement du péage en flux libre.

Le paiement automatique :

- Il est désormais possible de créer un compte sur www.sanef.com pour enregistrer l'immatriculation de son véhicule et sa carte bancaire, préalablement à la réalisation d'un trajet autoroutier. Grâce à ces informations, le compte bancaire de l'automobiliste sera débité automatiquement du montant correspondant à son trajet suite à chaque passage à un péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie (A13-A14).
- Le badge télépéage sera lui aussi toujours adapté pour le paiement du péage en flux libre. Celui-ci doit cependant être bien positionné sur le pare-brise afin d'être correctement détecté par les portiques.

Le paiement dans les 72h après le passage :

- Il est possible de régler le péage en flux libre sur le site www.sanef.com, simplement en renseignant le numéro d'immatriculation du véhicule concerné.
- il est enfin possible de se rendre chez un buraliste agréé Nirio pour s'acquitter du paiement. Il suffit de renseigner son numéro d'immatriculation et il est ensuite possible de payer par carte bancaire ou en espèces.

Il est cependant impératif de régler dans les 72 heures !

Une fois ce délai dépassé, un avis de paiement, incluant une majoration de 90€ sur le prix du péage, sera envoyé si le trajet n'est pas régularisé dans les 2 mois (si le paiement est effectué dans les 15 jours, l'indemnité forfaitaire est minorée à 10€ + prix du péage dû).

Si aucun paiement, au-delà de 2 mois, n'a été effectué dans les 70 jours, les automobilistes recevront une amende majorée de classe IV d'un montant de 375€, appliquée et recouvrée par les services de l'Etat (Officier du Ministère Public) .

S'il s'agit d'un premier non-paiement d'un péage en flux libre, vous recevrez - uniquement pour cette première fois - un courrier de rappel qui vous précisera le montant à régler et les modalités de paiement.

La démarche de “40 millions d’automobilistes”

Suite à l’annonce de l’installation du péage en flux libre sur l’A14, l’association “40 millions d’automobilistes” s’est rendu sur place pour interroger Joselito Bellet, porte-parole du projet “Péage en flux libre” Sanef.

Vous pouvez en apprendre davantage sur le péage en flux libre Sanef en cliquant ici et en visionnant notre vidéo.



L'association "40 millions d'automobilistes" reviendra sur place pour tester le passage sous un portique de péage en flux libre dès sa mise en service sur l'A14.

CONTACT PRESSE



Jade Thiefaine - Attachée de Presse

06 10 07 48 26

presse@40ma.net

www.40millionsdautomobilistes.com